

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

**S.M.A.P.E.
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SMAPE
SEANCE DU 13 MAI 2024**

Délibération n°2024.05.08

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2023

Le **TREIZE MAI** de L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à **09h30**, les membres du **COMITE SYNDICAL** se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 7 mai 2024

Secrétaire de séance : Yannick PERONNET

Membre en exercice : 12

Nombre présents : 9

Nombre de pouvoir : 1

Nombre d'excusés : 2

MEMBRES PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME : Séverine CHEMINADE, Valérie DUBOIS, Jean-Jacques FOURNIE, Yannick PERONNET, Patrick ROUX,

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE : Stéphanie GARCIA, Thibaut SIMONIN, François NEBOUT, Hélène GINGAST

POUVOIRS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME : Hassane ZIAT à Jean-Jacques FOURNIE,

EXCUSES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME : Patrick BOURGOIN

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE : Fatna ZIAD

SUPPLEANTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME : Gérard DEZIER est remplacé par Séverine CHEMINADE, Mathieu LABROUSSE est remplacé par Patrick ROUX

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE : Célia HELION est remplacée par Hélène GINGAST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240513-2024_05_08s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024

Affichage : 24/05/2024

COMITE SYNDICAL DU SMAPE DU 13 MAI 2024**DELIBERATION
N°2024.05.08**

Rapporteur : Jean-Jacques FOURNIE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2023

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Vu les articles R 2311-11 et R 2311-12 prévoyant le mode de calcul des résultats et ses modalités d'affectation,

Vu la délibération n°2024.02.03 du 12 février 2024 approuvant la reprise anticipée des résultats qu'il convient de confirmer ou d'amender eu égard l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Considérant que les résultats 2023 à intégrer au budget 2024 du Syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) sont retracés dans les tableaux ci-après :

BUDGET DU SMAPE

Section de fonctionnement	
<i>A / Résultat de l'exercice 2023</i>	<i>51 711,39 €</i>
<i>B/ Résultat antérieur reporté</i>	<i>167 147,87 €</i>
<i>C/ Résultat à affecter = A + B</i>	<i>218 859,26 €</i>

Section d'investissement	
<i>D/ Résultat de l'exercice 2023</i>	<i>40 757,64 €</i>
<i>E/ Résultat antérieur reporté</i>	<i>97 619,27 €</i>
<i>F/ Résultat d'investissement = D + E</i>	<i>138 376,91 €</i>
<i>Restes à réaliser 2023 = RAR</i>	<i>-193 715,16 €</i>
<i>G/Besoin de financement = F + RAR</i>	<i>-55 338,25 €</i>

Prévision d'affectation	
<i>Report d'investissement (R 001)</i>	<i>138 376,91 €</i>
<i>Affectation en réserves en investissement (R 1068)</i>	<i>55 338,25 €</i>
<i>Report de fonctionnement (R 002)</i>	<i>163 521,01 €</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240513-2024_05_08s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024

Affichage : 24/05/2024

Je vous propose :

D'APPROUVER la reprise des résultats de l'exercice 2023,

DE DECIDER de constater au budget 2024 les sommes indiquées aux comptes 001, 1068 et 002 du budget du Syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) suite au vote du compte administratif 2023.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL DU SMAPE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240513-2024_05_08s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024

Affichage : 24/05/2024